Nations Unies S/2002/1375



Conseil de sécurité

Distr. générale
19 décembre 2002
Français
Original: anglais

Lettre datée du 16 décembre 2002, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

Veuillez trouver ci-joint, aux fins d'examen par vous-même et par les membres du Conseil de sécurité, une lettre datée du 12 décembre 2002, qui m'a été adressée par la Présidente du Tribunal pénal international pour le Rwanda, la juge Navanethem Pillay (voir annexe).

(*Signé*) Kofi A. **Annan**

02-74888 (F) 191202 191202

Annexe

Lettre datée du 12 décembre 2002, adressée au Secrétaire général par la Présidente du Tribunal pénal international pour le Rwanda

J'ai l'honneur de vous écrire au sujet de l'invitation que j'ai envoyée à des représentants de la République rwandaise pour qu'ils rendent visite au Tribunal.

Le 22 octobre 2002, en ma qualité de Présidente du Tribunal, j'ai envoyé une invitation au Ministre rwandais de la justice et des relations institutionnelles, M. Jean de Dieu Mucyo, au Président de la Cour suprême du Rwanda, le juge Simeon Rwagasore, et au Procureur général du Rwanda, M. Gerald Gahima, pour qu'ils rendent visite au Tribunal et observent de première main les procédures judiciaires. Cette visite nous aurait également permis de donner à la délégation des informations détaillées sur l'organisation et le fonctionnement du Tribunal, et d'examiner des questions d'intérêt mutuel.

En 2002, les relations avec le Rwanda se sont détériorées à tel point que deux Chambres ont été obligées de rappeler au Gouvernement qu'il avait l'obligation de coopérer avec le Tribunal, en particulier en ce qui concerne le transfèrement de témoins à partir du Rwanda. Le 26 juillet et le 2 août 2002, j'ai prié le Conseil de sécurité de prendre les mesures qu'il jugerait appropriées afin d'assurer que le Tribunal puisse assumer son mandat.

Lorsque j'ai présenté le rapport annuel du Tribunal à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité les 28 et 29 octobre 2002, j'ai indiqué que les responsables rwandais avaient accepté mon invitation de rendre visite au Tribunal et j'ai déclaré avec optimisme que certaines de nos difficultés pourraient être résolues au cours de cette visite.

La visite devait avoir lieu le 10 décembre 2002; toutefois, le 9 décembre, j'ai reçu par télécopie un message du Ministre de la justice et des relations institutionnelles, M. Jean de Dieu Mucyo, indiquant que sa délégation ne rendrait pas visite au Tribunal comme il avait été prévu initialement et que la visite devrait être ajournée. Le Ministre ne mentionnait aucune date à laquelle la visite devrait être reportée. Je m'efforcerai néanmoins de relancer cette question au début de 2003, car il est de la plus haute importance que toutes les difficultés rencontrées par le Tribunal soient résolues le plus rapidement possible.

Étant donné ce qui précède, je vous serais obligée de bien vouloir informer le Président du Conseil de sécurité de l'ajournement à une date indéterminée de la visite que devait rendre au Tribunal la délégation rwandaise.

La Présidente
(*Signé*) Juge Navanethem **Pillay**